

## Procès-verbal du COSP

siégeant en formation élargie aux membres du COPIL  
du 10/11/2025 (salle du Conseil)

Sous la présidence la Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA

---

### Au titre du COSP :

**Étaient présents** : Madame la Doyenne E. MOUIAL, G. LERAY, A. MILLET-DEVALLE, F. SIIRIAINEN, C. AMBROISE-CASTEROT, D. BOUSTANI, B. FERRARI, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, C. LEQUESNE, T. MARTEU, L. ANTONINI-COCHIN, I. CLAVAUX, B. BARRE, M. TRUJILLOS,

**Avaient donné procuration** : J-C MARTIN, V. THOMAS, S. BLOT-MACCAGNAN, A. RAINAUD, M. MATEI, H. FAGET, M-A GRANGER, M. OUAKNINE

**Étaient absents non représentés** : F. CROUZATIER-DURAND, A. LAGELLE, M-O DIEMER, V. MARTIGNY, B. THERACHE, M. MOLLE, C. NAVARRO

**Participaient en format hybride via ZOOM** : X. LATOUR, N. PIGEON, P. LUPPI

### Au titre du COPIL :

**Étaient présents** : Madame la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, P. TÜRK

**Avait donné procuration** : J. LEPOUTRE,

**Étaient absents non représentés** : Y. RUMPALA, E. WALLISER,

**Participaient en format hybride via ZOOM** : M. ORTOLANI, M. DIDI ALOUI, G. CERQUEIRA, C. COURTIN, F. BELLONE

**Étaient présents en qualité d'invités** : N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, L. CALLIGE, responsable du service de la scolarité, H. GOUDINEAU, directeur administratif, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, D. HURON, Directeur du département de gestion IAE

❖ La séance débute à 9h00.

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA, remercie les membres du conseil de leur présence et débute la séance avec le vote des PV des conseils du 16 septembre et du 6 octobre.

### 1. PROCÉS-VERBAUX

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 16 septembre 2025 (Vote)

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 16 septembre 2025*

*33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

- Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL 6 octobre 2025 (Vote)

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 6 octobre 2025*

*33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

## 2. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

### 2.1. Point budget

*La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA*, revient sur les échanges des réunions avec le central et précise que plusieurs évolutions sont à noter.

La gouvernance a reconnu la nécessité de mieux répartir les efforts de réduction, afin de ne plus concentrer les prélèvements toujours sur les mêmes postes, comme l'alternance ou l'intéressement. Ainsi, aucun prélèvement ne serait appliqué cette année sur les contrats d'alternance.

Concernant les ressources propres, l'idée d'un prélèvement forfaitaire uniforme de 5 %, similaire à celui de l'an passé, n'est plus privilégiée. Les retours des composantes semblent avoir été entendus, même si les arbitrages restent en discussion.

Par ailleurs, plusieurs pistes sont envisagées pour réduire les dépenses, avec la volonté de ne plus cibler uniquement les formations, comme ce fut le cas l'an dernier.

En revanche, l'université prévoit de prélever 20 % sur la taxe d'apprentissage. Pour notre composante, l'impact restera limité puisque le montant perçu se situe généralement autour de 20 000 € (26 000 € l'année dernière). En revanche, d'autres composantes, qui perçoivent plusieurs centaines de milliers d'euros, voire jusqu'à un million, seront beaucoup plus touchées. Ce choix permet ainsi un meilleur équilibrage entre composantes.

Enfin, l'université a décidé de ne pas adopter de mesures drastiques cette année. Ce positionnement peut surprendre, car il impliquera de recourir à nouveau au fonds de roulement pour boucler le budget.

*Hubert GOUDINEAU* explique que le budget disponible pour l'année à venir sera nettement plus confortable que l'an dernier, aussi bien pour le campus que pour l'EUR. Les recettes prévisionnelles du campus atteignent 120 000 €, contre 82 000 € l'année précédente, une progression essentiellement liée à l'augmentation des revenus issus des locations et de la reprographie. De son côté, le budget global du campus est évalué à environ 504 000 € avant tout prélèvement éventuel de l'université, alors qu'il s'élevait à 350 000 € l'an passé. Cette hausse substantielle s'explique surtout par un volume exceptionnel de contrats d'alternance, par le programme étranger en licence et master délocalisé Mundiaapolis, et par les revenus nets générés par l'IEJ, qui rapportent environ 60 000 €.

### 2.2. Fonctions à pourvoir

Plusieurs fonctions sont à pourvoir :

**Membre du COPIL de l'académie 5 : Anne MILLET-DEVALLE** – Professeur droit public – Membre de l'IDPD – Laboratoire LADIE.

Anne MILLET-DEVALLE prend la parole et remercie Mathias LATINA pour son travail en tant que membre de l'académie 5 et de son appui, sur l'analyse des dossiers. Elle précise qu'elle travaillera pour l'ensemble des unités de recherches. C'est une académie précieuse pour les SHS.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité en ses nouvelles fonctions en tant que membre du COPIL de l'académie 5 Anne MILLET-DEVALLE.*

*33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

**Référent L@UCA : Maxime SCHEFFER** - MCF droit privé - Laboratoire CERDEP

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité en ses nouvelles fonctions de référent L@UCA Maxime SCHEFFER.*

*33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

Référente Moodle : **Gwenaelle CALLEMEIN** - MCF Histoire du droit et des institutions – Laboratoire ERMES

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité en ses nouvelles fonctions de référente Moodle Gwenaelle CALLEMEIN.*

*33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

### **2.3. Point alternance**

Ce point est présenté par Caroline LEQUESNE vice-doyenne aux relations socio-économiques

#### **Retour sur l'afterwork**

Caroline LEQUESNE ouvre le point sur l'alternance. Elle indique que les baisses prévues cette année devraient principalement concerter l'apprentissage. Quelques contrats ont été rompus, mais l'objectif est désormais de renforcer la qualité et le lien avec les partenaires. Plusieurs actions ont déjà été engagées en ce sens. Malgré ces difficultés, 150 contrats ont été signés cette année, ce qui constitue un bilan globalement positif.

#### **Point sur UniCa-online**

La plateforme UniCa-online, mise en place par l'université il y a quatre ans, proposait initialement des cours considérés comme stratégiques, avec des vidéos, des exercices pratiques et des modules permettant de se former sur certains sujets. Toutefois, l'université peine à faire réellement décoller le projet, notamment en raison de diverses contraintes. Le dispositif apparaît par ailleurs peu adapté aux enseignements juridiques.

Il pourrait cependant constituer une opportunité intéressante pour la formation continue. L'idée serait de s'appuyer sur l'existant, notamment les cours de master, puisque la faculté dispose déjà de l'équipement numérique nécessaire. Une expérimentation est actuellement en cours avec UniCa-online. Dans le cadre de la formation professionnelle, deux matières doivent être proposées sous forme de blocs de compétences afin de valider un parcours.

Hubert GOUDINEAU précise que trois nouvelles salles devraient être équipées pour la captation. Le travail est en cours, autant sur le volet technique que pédagogique. D'ici janvier, une nouvelle salle comparable à la 315 devrait être opérationnelle.

Fabrice SIRIANEN intervient concernant le modèle d'intéressement applicable, déjà mis en place dans certains établissements qui est un dispositif permettant de rémunérer les enseignants-chercheurs qui créent des contenus pédagogiques, via un pourcentage prélevé sur les droits d'inscription. Ce mécanisme semble transposable au nouveau modèle évoqué, qui repose sur la réutilisation de certaines formations. Il s'agit d'un dispositif d'intéressement sérieux, capable de motiver fortement les enseignants-chercheurs, tout en favorisant le développement et la multiplication de ces formations. Rien ne justifie de ne pas adapter ce modèle à cette nouvelle formule, qui est d'ailleurs assez originale et déjà bien avancée à Aix, alors qu'elle reste très peu déployée dans les autres établissements.

Caroline LEQUESNE reprend la parole pour insister sur les enjeux qualitatifs de ce modèle. Thierry MARTEU intervient à son tour et rappelle la complexité du sujet. Anne MILLET-DEVALLE évoque l'expérience acquise avec les MOOC, qui reposent sur un modèle différent puisqu'ils sont entièrement gratuits. Elle précise que produire des captures de cours, même structurées et séquencées, reste souvent peu attractif pour le public. Dans le cadre du MOOC sur la diplomatie scientifique, l'enseignant responsable avait ainsi réalisé de longues interviews avec des professionnels directement concernés, certaines pouvant aller jusqu'à trois quarts d'heure. Ces entretiens, intégrés au cours, créent un lien concret avec le monde professionnel et enrichissent l'enseignement.

### **2.4. Responsabilité partagée de la licence bilingue (Vote)**

Florence CROZATIER-DURAND partagera la responsabilité de la licence bilingue avec Danielle SULLIVAN.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité la responsabilité partagée de la licence bilingue à Danielle SULLIVAN*

*33 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

## 2.5. Projet commun science Po Menton/EUR LEXSOCIÉTÉ

*La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA* évoque le projet commun en cours de construction entre Sciences Po Menton et l'EUR LEX, dans le prolongement du partenariat récemment établi entre Sciences Po Menton et l'Université Côte d'Azur. Les échanges avec la direction de Sciences Po Menton, notamment Youssef HALAOUA, ont confirmé leur volonté de collaborer, Jean-Christophe MARTIN a également contribué à cette réflexion. L'idée centrale est d'associer les forces complémentaires des deux institutions : l'expertise académique et la recherche portées par l'EUR LEX, et le réseau de personnalités de haut niveau mobilisé par Sciences Po Menton.

Pour amorcer concrètement cette coopération, un format a été imaginé : l'organisation de « grands entretiens ». Il s'agirait de rencontres autour d'une personnalité invitée, organisées sous la forme d'une table ronde ou d'une interview plutôt que d'une conférence classique, afin de proposer un échange accessible, mêlant enseignants-chercheurs, experts et intervenant principal.

Après plusieurs réunions de travail impliquant la gouvernance, la direction de l'EUR et plusieurs collègues, une première édition est envisagée dès le mois de mars. Le thème retenu serait l'Italie, avec la probable venue d'Enrico LETTA, ancien président du Conseil italien, autour duquel s'articulerait le premier grand entretien. Une table ronde complémentaire pourrait aborder les questions de participation politique en Italie et en France, avec la contribution d'expertes comme Anne MILLET-DEVALLE, Vincent MARTIGNY et Marc LAZARE ainsi qu'une discussion préparatoire animée par Lucie BARJEL, notamment autour de l'enjeu de l'abstention.

L'ensemble du programme serait concentré sur une demi-journée afin de faciliter l'organisation et la participation. L'objectif n'est pas d'être démesurément ambitieux dès le départ, mais de poser les bases d'un cycle régulier de deux à trois grands entretiens par an. Cette première édition servira de test et pourrait ouvrir la voie à une collaboration durable, offrant de nouvelles opportunités aux étudiants et renforçant la visibilité des travaux de l'EUR grâce au réseau de Sciences Po Menton.

*Xavier LATOUR* se réjouit de cette perspective de collaboration, qu'il juge extrêmement stimulante. Il souligne qu'il est positif de constater que Sciences Po semble enfin avoir fait évoluer sa position.

Il rappelle qu'auparavant, les relations avec l'antenne de Sciences Po Menton étaient inexistantes : ni la direction nationale de Sciences Po, ni la direction locale n'avaient manifesté de volonté particulière de travailler avec l'université en général, et encore moins avec la faculté. Il salue donc cette évolution des mentalités et l'opportunité qui s'ouvre désormais.

### Changements au sein des membres du conseil de l'EUR

*La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA* informe les membres du conseil d'un changement de siège dans la liste des représentants étudiants. Mademoiselle Cléopha NAVARRO suppléante devient titulaire, à la suite de la démission d'Anthony RAYNAUD représentant UNI.

*La directrice de l'EUR* précise que les élections partielles en vue du remplacement d'Ugo BELLAGAMBA qui est maintenant professeur, et qui laisse un siège vacant en tant que MCF se tiendront les 11 et 12 février 2026. La date limite du dépôt de candidature est fixée au 26 janvier 2026.

## 3. RECHERCHE

### 3.1. Retour sur le conseil de la recherche

*Grégoire Leray vice-doyen à la recherche* prend la parole et aborde plusieurs points.

1- Concernant l'utilisation des fonds de recherche, Grégoire LERAY précise que certaines dotations destinées à la recherche peuvent être engagées sur plusieurs années, offrant davantage de souplesse dans leur utilisation.

**2- Séminaires de l'EUR :** L'EUR souhaite renforcer la dynamique de recherche au sein de l'université. Trois projets de séminaires ont été retenus pour cette année. Les séances se tiendront le jeudi de 12h à 13h30, en salle du conseil.

- Première séance : présentation de Pauline TÜRK en décembre, sur des sujets liés au numérique.
- Deuxième séance : intervention de Jules LEPOUTRE en janvier.
- Troisième séance : contribution de Jean-Sylvestre BERGÉ, ainsi qu'une collaboration envisagée avec le GRM.

**3- Colloque de l'EUR :** Le colloque annuel mobilise un grand nombre d'enseignants chercheurs (42) et de directeurs d'unité pour des tables rondes interactives. L'événement se tiendra les 8 et 9 décembre et permettra de renforcer la visibilité nationale et internationale de la recherche. Les interventions seront courtes (10 à 12 minutes), et le format prévoit des échanges dynamiques plutôt que des discours monolithiques.

**4. Financement de projets via fonds INDEX :** Un budget spécifique pourra être attribué à des projets individuels ou collectifs, pouvant atteindre 10 000 € par projet et par an. La condition est que les participants s'engagent à répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux à l'issue de l'année. Ces fonds visent à stimuler l'innovation et la pluridisciplinarité dans la recherche.

**5. Revue de l'EUR :** Des réflexions sont en cours pour moderniser la revue de l'EUR, en s'inspirant de revues prestigieuses (comme celles d'Assas). L'idée est de mobiliser des doctorants pour participer au suivi éditorial et scientifique, ce qui leur offrirait une expérience valorisable pour leur parcours professionnel. La gestion actuelle de la revue repose fortement sur Bénédicte THERACHE, qui assure la mise en ligne et le suivi administratif via des contrats ponctuels. L'objectif est de structurer ce fonctionnement tout en garantissant la pérennité de la revue.

*Gustavo CERQUEIRA* salue la dynamique mise en place, appréciant les initiatives visant à fédérer les collègues autour de projets collectifs. Il soutient l'idée de faire participer les doctorants au suivi de la revue, afin de valoriser leur expérience professionnelle et renforcer la capacité éditoriale de l'EUR.

*La directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA*, souligne l'importance d'encourager cette démarche, particulièrement portée par les doctorants. Elle invite à poursuivre la réflexion collective, chaque contribution étant essentielle. Le travail en cours dépasse les initiatives précédentes et représente une concrétisation des nombreux projets menés par l'équipe depuis sa première année de mandat.

## 4. RESSOURCES HUMAINES

### 4.1. Point EQHO

*Hubert GOUDINEAU*, commente le tableau de répartition présenté aux membres.

Ce tableau s'appuie sur le référentiel horaire de l'université, déjà utilisé par le COSP pour fixer le volume exact d'heures selon les responsabilités exercées. La modification proposée concerne uniquement la licence bilingue *Droit français – Droit anglais*, dont le succès justifie un alignement avec la double licence avec Essex, en fixant une plage de 20 à 25 heures. Cette mise à niveau vise à harmoniser rémunérations et responsabilités.

Les autres niveaux, notamment les Masters, avaient déjà été ajustés auparavant en fonction des effectifs. La proposition actuelle, limitée et non structurante, sera intégrée dans la remontée du tableau 2025. Elle est soumise au vote et reste soutenable pour l'organisation générale. Cette adaptation, modeste mais symbolique, permet d'assurer une cohérence entre parcours comparables.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité la modification apportée à la licence bilingue Droit français – Droit anglais.*

30 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

## 4.2. Primes d'intéressement

C'est deux points ont été abordés en fin de séance en formation restreinte

### 4.2.1. Primes d'intéressement des personnels administratifs et techniques (sans les représentants étudiants)

Hubert GOUDINEAU présente ce point.

Les trois axes se différencient par leurs objectifs et leurs publics :

#### **Axe 1 – Projets d'établissement pilotés centralement**

Il regroupe des projets institutionnels, chacun doté d'une enveloppe budgétaire confiée à un responsable. Celui-ci peut attribuer des primes aux personnes participant au projet.

#### **Axe 2 – Projets destinés au personnel BIATS**

Fondé sur une enveloppe directement allouée par l'établissement, sans vote du COSP, cet axe soutient des initiatives de services contribuant à l'excellence et à l'attractivité de l'établissement.

#### **Axe 3 – Projets générant des ressources propres**

Ouvert aux enseignants-chercheurs comme aux personnels BIATS, il est financé par une enveloppe dédiée et récompense les contributions permettant d'accroître les ressources propres de l'EUR.

Deux difficultés financières ont affecté la gestion des primes.

#### **1. Réduction de l'enveloppe de l'axe 3**

L'université avait prélevé la moitié du budget de l'axe 3. Pour compenser, le montant des contrats d'alternance pour les enseignants-chercheurs avait été réduit (de 435 € à un montant inférieur), tout comme les primes. Finalement, grâce à une situation financière plus favorable et à l'accord de la gouvernance, un réajustement de 31 € a permis de rétablir le montant initial de 435 € par contrat.

#### **2. Baisse de 37 % de l'enveloppe de l'axe 2**

Le budget des primes BIATS de l'axe 2 est passé de 28 700 € à 17 900 €. Cette diminution a conduit à une concertation avec les encadrants pour revoir la répartition des primes à la baisse. Toutefois, la bonne santé financière de l'EUR a permis d'augmenter l'enveloppe globale (axes 2 et 3 réunis), ce qui a ramené le niveau total des primes BIATS à celui de l'année précédente, malgré une répartition différente : axe 2 fortement réduit, axe 3 augmenté.

Une contrainte technique subsiste : les crédits de l'axe 2 sont versés en brut, tandis que ceux de l'axe 3 incluent le coût employeur (5 % pour les titulaires, 43 % pour les contractuels), ce qui empêche de reproduire exactement les montants bruts de l'an dernier pour tous les agents.

#### **Répartition des primes**

Les encadrants avaient soumis des propositions de primes souvent situées dans le haut des barèmes. L'an dernier, la prime maximale (niveau 4) atteignait 790 €. Cette année, malgré les contraintes, les crédits supplémentaires ont permis de fixer un plafond à 650 €. Trois agents ont reçu une prime de niveau 1 (insuffisance dans les fonctions ou arrivée tardive). Une prime de 500 € a été attribuée aux agents ayant quitté la faculté au 30 août 2025.

La proposition issue de la réunion des encadrants est d'attribuer à tous les BIATS une prime de niveau 3, sauf pour les chefs de service, auxquels une prime spécifique de 950 € est proposée.

*Alexandra PERETTI* souligne que l'ensemble des primes attribuées sont identiques au sein de chaque service.

*Hubert GOUDINEAU* rappelle que la commission a choisi d'attribuer à chaque agent la prime maximale, conformément à la demande des encadrants.

*La directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA*, explique que, lors de la réunion des chefs de service, le débat a porté sur la difficulté de comparer des services très différents. Ne pouvant évaluer finement le travail réalisé dans chaque équipe, il a été décidé de s'en remettre au jugement des chefs de service, qui ont fortement défendu leurs agents. La décision finale a donc été de suivre leurs propositions tout en cherchant à maintenir une répartition la plus équitable possible.

*Alexandra PERETTI* soulève toutefois la question d'un risque d'inégalité pour ceux qui estiment effectuer une charge de travail supérieure.

En réponse, la directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA souligne l'importance de définir des critères permettant de quantifier le travail des agents et rappelle que les chefs de service ont un rôle essentiel à jouer pour garantir une évaluation juste et favoriser la motivation.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité présente le montant des primes d'intéressement des personnels administratifs et techniques*

*13 Pour – 0 Contre – 1 Abstention*

#### **4.2.2. Primes d'intéressement des enseignants-chercheurs**

Les primes attribuées aux enseignants ont pu être maintenues au niveau de l'an dernier grâce aux abondements réalisés en cours d'année. L'enveloppe initialement inférieure à 46 000 € a finalement été portée à 77 800 €. Elle couvre principalement :

- Les responsables de formation en alternance : 56 642 €
- Les responsables de diplômes d'université (DU) : 19 957 €
- La gestion de la taxe d'apprentissage : 315 €

##### **Primes pour l'alternance**

125 contrats sont ouverts, chacun donnant droit à une prime annuelle de 435 € (équivalente à 10 heures de service). Lorsque la gestion est partagée, la prime est répartie.

Un cas particulier concerne Marina TELLER, dont la prime a été plafonnée à 7 004 €, car l'application stricte du dispositif l'aurait fait dépasser ce seuil.

##### **Primes pour les diplômes d'université**

Le système repose sur un modèle hybride :

- Une prime forfaitaire fixe de 525 € pour chaque responsable.
- Si le DU génère un excédent, 30 % du résultat net est versé au responsable.

Ce modèle reflète la performance financière du diplôme. Par exemple, Yves Strickler perçoit plus de 6 000 €, son DU étant particulièrement rentable.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité présente le montant des primes d'intéressement des enseignants-chercheurs*

*14 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

##### **Primes Students 4 change**

Le dispositif Students 4 change est un projet consacré aux discriminations mené avec des étudiants sur deux années. Ce projet d'un montant de 400000 euros est financé par l'Europe dont 118000 euros pour l'université. Des primes ont été attribuées aux personnes qui ont participé à l'organisation des World Packages. Au total, vingt-quatre modules doivent être mis en place, dont douze en Italie. Une prime particulière a également été prévue pour plusieurs personnels fortement engagés dans le projet, notamment Émilie COUET, Hubert GOUDINEAU, Corinne GUETTI, Emmanuel DUCHEZ et Claude EL KAIM, afin de reconnaître leur rôle central dans le bon déroulement des World Packages, qui se poursuivent sans difficulté depuis un an et continueront encore l'année prochaine.

## **5. SCOLARITÉ - FORMATIONS**

### **5.1. Attribution des bourses d'excellence « SFRI » (Masters) pour l'année 2025-26**

La commission d'attribution s'est tenue le mardi 4 novembre. Le **montant** attribué est fixe : 600€/mois sur une durée de 10 mois. Le montant de l'enveloppe SFRI disponible à ce jour est de 80 812€. 4 années universitaires restantes (jusqu'à juin 2029), soit 13 bourses finançables, soit une moyenne de 3 bourses par année (4 une année).

**Candidats :** 15 candidats sont éligibles, 10 inscrits en M1 et 5 en M2.

Tous les candidats ont un très bon niveau académique et d'excellents parcours. Les membres de la commission échangent sur les différents profils et prennent en compte, au-delà des seules notes, les différents aspects des candidatures : parcours, progression, projet professionnel, situation personnelle.

Après échanges, à l'unanimité de la commission, les quatre candidats retenus sont :

- Leslie TORREGROSA (M2 Droit privé - Droit des responsabilités)
- Lola VONCINA (M1 Droit des affaires)
- Cyilia BURTIN (M1 Droit privé)
- Warren WAXIN (M1 Science politique - EPAP)

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la décision de la commission d'attribution des bourses d'excellence SFRI.*

*30 Pour – 0 Contre – 0 Abstention*

## 6. PÉDAGOGIE

### 6.1. Capacité d'accueil en L1

*La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA prend la parole pour présenter la proposition de la gouvernance concernant une réduction des capacités d'accueil en L1 sur Parcoursup, actuellement fixée à 700 places mais largement dépassée en raison d'admissions hors Parcoursup, qui portent l'effectif réel à plus de 1 000 étudiants. La réduction envisagée de 700 à 630 places équivaut à la suppression de deux groupes de TD. Cette mesure permettrait d'ajuster la capacité d'accueil aux flux réels et de mieux absorber les étudiants issus des licences spécifiques. Il est demandé au conseil de se prononcer sur une éventuelle diminution. La gouvernance portera ensuite cette position auprès du rectorat.*

*Fabrice SIIRIANEN pose la question d'un éventuel retour à la double moyenne au regard du sureffectif constaté ? Eva MOUIAL BASSILANA répond que cette question sera nécessairement discutée. Elle précise qu'elle ne voit aucune objection à un éventuel retour à la double moyenne si cela s'avère nécessaire. Toutes les pistes devront être étudiées.*

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la proposition de la diminution de la capacité d'accueil en licence 1 de 700 à 630 places*

*26 Pour - 2 Contres - 2 Abstentions*

### 6.2. Point plan d'action anti-fraude

- Présentation des affiches
- Organisation des examens : surveillances, aménagement, étiquettes
- Étudiants avec aménagement

*Ugo BELLAGAMBA vice-doyen à la pédagogie prend la parole sur ce point et évoque une approche pédagogique de l'organisation des examens : il s'agit d'informer les étudiants sur ce qui est attendu, sur les comportements à adopter et ceux à éviter. Ainsi, personne ne sera surpris si un procès-verbal de suspicion de fraude est dressé, puisqu'il correspond aux règles et procédures présentées préalablement.*

Les affiches présentant ces consignes avaient déjà été partagées avec le groupe de travail GT2L lors d'une réunion. Elles ont depuis été légèrement modifiées pour tenir compte des retours reçus.

Concernant les tiers-temps et les aménagements spécifiques, il est prévu que, faute d'alternatives crédibles dans certains cas particuliers, un ordinateur sera mis à disposition. L'objectif est de faciliter les conditions d'examen pour les étudiants concernés et d'éviter toute tension supplémentaire.

Ce point a donné lieu à plusieurs échanges entre les membres du conseil, particulièrement sur la question relative à l'interdiction des ordinateurs personnels lors des examens, un sujet soulevant des préoccupations spécifiques pour les étudiants en aménagement.

## 7. CAMPUS

### 7.1. Information sur des comportements inappropriés d'étudiants à la BU

**Sarah PRETTO** aborde ceux concernant la bibliothèque universitaire (BU).

L'objectif est de revenir à une relation de confiance avec les étudiants. Un contrôle avait été mis en place, mais un petit groupe a perturbé la gestion des salles de travail en groupe et des espaces de la BU, ce qui nécessite une attention particulière.

Une communication sera mise en place pour rappeler les règles. Par exemple, une étudiante ayant utilisé le libre accès à la bibliothèque de manière inappropriée pourra être identifiée et convoquée par le responsable de formation et la direction de la faculté. Si ce comportement se reproduit, il pourra entraîner des sanctions disciplinaires pour trouble à l'ordre public.

Il est rappelé aux étudiants que le savoir-être fait partie intégrante de leur formation. Les initiatives mises en place comme les salles de détente ne sont pas obligatoires et visent à améliorer le cadre de vie et d'étude. Un petit groupe d'individus perturbateurs ne doit pas compromettre ces efforts, et des mesures seront prises pour garantir le respect de ces espaces.

**La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA** intervient au sujet des problèmes liés au parking, et invite les étudiants à se déplacer en transports en commun.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### Dates à retenir

**Dates des prochains COSP/COPIL :**

- Jeudi 8 janvier 2026 – 9h
- Jeudi 19 février 2026 – 9h
- Mardi 7 avril 2026 – 9h
- Vendredi 5 juin 2026 – 9h
- Mardi 7 juillet 2026 – 9h

### Repas de fin d'année

- Vendredi 19 décembre midi
- Vœux 2026 – Galette**
- Jeudi 15 janvier 2026 – 13h
- Cérémonie de remise des diplômes**
- Vendredi 10 avril 2026
- Garden Party**
- Mardi 7 juillet 2026 midi

❖ *La séance se termine à 13h10.*

Nadine BARTOLO  
Secrétaire de séance

Eva MOUIAL BASSILANA  
Directrice de l'EUR, présidente de séance



E. MOUIAL BASSILANA